

Camping municipal de Saugues ***

Conditions générales et assurance annulation

Conditions générales

Camping

- 1 - nous ne réservons qu'à réception du règlement total du séjour.
- 2 -La réservation est faite à titre strictement personnel, le campeur ne pourra en aucun cas sous-louer, ni céder ses droits sans consentement de la direction. Il vous sera envoyé une confirmation de réservation dès réception de votre demande et du règlement correspondant.
- 3 -les arrivées se font à partir de 15h et les départ avant 11h.
- 4 -Toute arrivée retardée ou tout départ avancé ne pourra être à la charge du camping.
- 5 -En cas de séjour non réservé, le règlement doit-être effectué au minimum la veille du départ.
- 6 - La réservation d'un emplacement camping précis n'est valable qu'à partir de 7 nuits minimum.
- 7 - Le campeur s'engage à prendre possession de l'emplacement mis à sa disposition. En cas de défaillance de sa part, les sommes versées seront acquises, même pour cause imprévue grave.
- 8 - Durant son séjour, le locataire est tenu de respecter le règlement du terrain de camping. Ce règlement intérieur sera affiché à l'entrée.

CHALETs

- 1 - Nous ne réservons qu'à réception du règlement total du montant du séjour.
- 2 - La location est faite à titre strictement personnel, le locataire ne pourra en aucun cas sous-louer, ni céder ses droits sans consentement de la direction. Il vous sera envoyé une confirmation de réservation dès réception de votre demande et du règlement correspondant.
- 3 - Concernant les locations, les arrivées se font de 16h à 18h et les départ entre 9h et 11h. Les locataires sont priés de nous contacter lorsqu'ils sont prêts afin de procéder à l'état des lieux. S'ils ne souhaitent pas faire le ménage, un forfait est proposé au prix de 60 euros.
- 4 - Toute arrivée retardée ou tout départ avancé ne pourra être à la charge du camping.
- 5 -Le règlement s'effectue à la réservation.
- 6 - La réservation d'un chalet n'est valable que pour 2 nuits minimum, sauf en haute saison pour 7 nuits minimum du samedi au samedi.
- 7 - Le locataire s'engage à prendre possession des lieux mis à sa disposition. En cas de défaillance de sa part, la totalité du séjour sera acquis.
- 8 - Durant son séjour, le locataire est tenu de respecter le règlement du terrain de camping. Ce règlement intérieur sera affiché à l'entrée.
- 9 - Pour les locations, 250 € en chèque sont demandés en caution lors de la remise des clefs. Ils seront rendus au départ après vérification de l'état des lieux et de l'inventaire.

Gîte

- 1 - nous ne réservons qu'à réception du règlement total du séjour.
- 2 -La location est faite à titre strictement personnel, le locataire ne pourra en aucun cas sous-louer, ni

céder ses droits sans consentement de la direction. Il vous sera envoyé une confirmation de réservation dès réception de votre demande et du règlement correspondant.

3 – Les arrivées se font de 16h à 18h30 et les départs avant 9h. Les personnes qui n'ont pas réservé peuvent s'installer dans un lit de libre en écrivant leur nom sur la porte du dortoir.

4 – Toute arrivée retardée ou tout départ avancé ne pourra être à la charge du gîte.

5 – En cas de non réservation, votre présence est obligatoire au gîte le jour de l'arrivée à 18h30 pour le règlement.

6 – Le locataire s'engage à prendre possession des lieux mis à sa disposition. En cas de défaillance de sa part, le montant des sommes versées sera acquis, même pour cause imprévue, grave.

7 – Durant son séjour, le locataire est tenu de respecter le règlement du gîte. Ce règlement intérieur sera affiché devant chaque lit.

ANNULATION

Toute réservation non soldée selon les conditions de réservation sera annulée.

Toute annulation doit être formulée par écrit.

ASSURANCE ANNULATION

Une assurance annulation-interruption de séjour peut être souscrite auprès de la FFCC grâce à la carte FFCC Multi-Avantages, permettant d'obtenir le remboursement du séjour en cas d'annulation aux conditions générales et particulières de cette carte. Pour souscrire, veuillez contacter la FFCC à l'adresse suivante : FFCC – 78, rue de Rivoli – PARIS